

Lecture publique Les bibliothécaires plaident pour la gratuité totale

Les professionnels estiment que le contexte est porteur pour convaincre les élus locaux d'instaurer la gratuité universelle.

«**N**ous plaillons pour la gratuité totale et inconditionnelle, quel que soit l'âge et d'où que vienne l'utilisateur», insiste Xavier Galaup, responsable de la commission «advocacy» (plaidoyer) à l'Association des bibliothécaires de France (ABF). Pour ce qui est de l'accès aux équipements et de la consultation des collections sur place, la gratuité est érigée en principe par la loi du 21 décembre 2021 sur les bibliothèques et le développement de la lecture publique (art. 3).

TARIFICATION DIFFÉRENCIÉE
Mais, dans beaucoup de communes, le prêt d'ouvrages et l'accès aux services numériques sont encore payants, avec une tarification différenciée en fonction des supports (livres, films...) et des catégories d'habitants (moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, etc.). Certaines appliquent aussi un tarif spécifique pour les usagers venant d'autres communes.



La fréquentation des bibliothèques progresse lorsqu'est appliquée la gratuité des inscriptions, selon les professionnels.

gers venant d'autres communes. Selon l'ABF, l'heure est venue de supprimer ces pratiques, qu'elle juge contreproductives et discriminatoires.

Indirectement, la baisse de la fréquentation provoquée par la crise sanitaire de 2020-2022 ouvre une fenêtre favorable: «Il y a urgence à regagner les inscrits perdus, tout en continuant à en attirer de nouveaux. Il faut en profiter pour avancer nos arguments», fait valoir Xavier Galaup. Des villes ont déjà franchi le pas: Le Havre, Rouen, Dunkerque, Reims, Le Mans...

Mais, ailleurs, nombre d'élus se montrent encore frileux sur le sujet. C'est à eux que s'adressera la future campagne de communication de l'ABF (lire ci-dessous).

L'adage selon lequel ce qui est gratuit perd de sa valeur reste ancré dans l'esprit de certains d'élus. Pour les professionnels, la gratuité, au contraire, valorise l'équipement en déclenchant une progression de la fréquentation, qu'ils évaluent, au vu de l'expérience,

à 15-20%. «Dans nos équipements les plus grands, elle atteint jusqu'à 50%», renchérit Marianne Csizmadia, chef du service du développement culturel de la CU de Dunkerque (17 communes, 195 900 hab.), où les bibliothèques appliquent la gratuité totale depuis 2013.

REDÉPLOIEMENT DES AGENTS

Souvent, les directeurs généraux des services alertent aux élus sur le manque à gagner. A Reims (181 200 hab.), où la gratuité est en vigueur depuis 2020, la ville a chiffré la perte de recettes à 40 000 euros par an pour les sept bibliothèques. «C'est tout à fait supportable au regard de l'objectif d'ouverture de la culture à tous», relativise Pascal Labelle, adjoint au maire délégué à la culture et au patrimoine.

La ville de Reims a jugé le manque à gagner tout à fait supportable au regard de l'objectif d'ouverture de la culture à tous.

moine. D'autant que le paiement des inscriptions génère aussi des coûts de gestion. «Rapportés aux moyens des communes rurales, ils sont même disproportionnés», pointe Jean-Rémi François, secrétaire adjoint à l'ABF, évoquant «des agents qui font des kilomètres pour déposer les recettes à la trésorerie du département».

Dans chaque bibliothèque rémoise, trois agents étaient mobilisés pour les inscriptions. «Les redéploier sur d'autres tâches de médiation est plus pertinent pour les missions des bibliothèques et valoriser pour les agents», observe Pascal Labelle. ● Hélène Girard

L'AFB bientôt en campagne

Parmi les causes prioritaires que compte porter le bureau de l'AFB, élu le 31 janvier, figure la gratuité des inscriptions. A l'automne, l'association mènera une campagne de communication nationale sur le sujet, placée sous le slogan «La bibliothèque gratuite, on a tout à y gagner». Pour rallier à leur cause les collectivités réticentes, les bibliothécaires misent sur

les témoignages d'édiles qui ont franchi le pas. Les directeurs généraux des services et directeurs généraux adjoints font aussi partie des décideurs à convaincre, notamment sur la dimension financière de la mesure. La tarification des services rendus par les bibliothèques relevant de la libre administration des collectivités, le travail de persuasion s'annonce de longue haleine.